

Paris, le 31 janvier 2013

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, pour votre information, le montant de vos primes et indemnités **versées au cours de l'année 2012**, au regard de votre situation connue au 31 décembre 2012 (temps partiel, absences, position administrative, etc.).

TOTAL ANNUEL BRUT DES PRIMES ET INDEMNITÉS VERSÉES : €

Afin de vous permettre de mieux comprendre la composition du montant annuel de vos primes et indemnités, vous trouverez, au verso de ce courrier, le détail de ce montant par rubriques de paie, telles qu'elles figurent sur vos bulletins de salaire.

Je vous rappelle par ailleurs que le total de votre rémunération brute annuelle figure sur votre bulletin de paie de décembre dans la case en bas à gauche intitulée «cumuls».

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur des ressources humaines
Thierry Le Goff

2, rue Lobau - 75004 PARIS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

**Primes et indemnités versées au cours de l'année 2012
réparties par rubrique de paie :**

Rubriques de paie	Montant brut annuel
434 IND DEP EXC	
451 I.F.T.S.	
465 PR.REND.P.ADM.A-B	
493 SOLDE I.F.T.S	
494 SOLDE MAJOR.IF.TS	
495 SOLDE REND.ADM.A-B	
496 PR.REND FIXE ATT-A	
499 SOLDE MAJ PR-R.PA.	
49B SOLDE PR.FIXE ATT.	
429 MAJORATION I.F.T.S	
459 MAJ.RENDEMT.ADMIN.	
TOTAL INDEMNITAIRE ANNUEL	€

Ces montants correspondent à ceux versés en 2012 tenant compte des éventuels abattements liés à certaines absences.

Ne figurent pas dans ce relevé les éléments concernant la rémunération principale (traitement brut, indemnité de résidence), la NBI, les éléments liés à la situation de famille (Supplément Familial de Traitement -SFT-) ou à des activités accessoires, les heures supplémentaires éventuelles, ainsi que les remboursements de frais.

Vous pourrez accéder, à partir de la page d'accueil d'Intraparis, à une application vous indiquant, pour chaque intitulé de rubrique de paie portant sur les primes, la définition de celle-ci.